

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES

Assistance Technique à la Mauritanie pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale en matière de gestion des Flux Migratoires et d'un Programme d'Appui dans le cadre du 10^{ème} FED

CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRES 2009 - LOT n° 7 : Gouvernance et Affaires Intérieures

EuropeAid/229111/C/SER/multi

1. INFORMATION GENERALES

1.1 Pays bénéficiaire:

République Islamique de Mauritanie.

1.2 Autorité contractante:

Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie

1.3 Eléments d'information utiles concernant le pays bénéficiaire

Située entre le Sahara Occidental (au nord), l'Algérie (au nord-est), le Mali (à l'est et au sud) et le Sénégal (au sud), la République Islamique de Mauritanie (RIM) couvre une superficie de 1 030 700 km² à 90% désertique. C'est un pays vaste, au climat sahélien au sud du pays, saharien dans le nord et disposant plus de 754 km de littorale sur l'océan Atlantique. Avec environ 3,2 millions d'habitants, la densité de la population y est très faible (3 habitants au km²). La société mauritanienne est constituée de plusieurs communautés, notamment les Maures, les Peuls, les Soninkés et les Wolofs. Les langues parlées sont principalement l'Arabe et le Français, ainsi que les langues nationales des principales communautés : hassanya, peul, soninké et wolof. La religion d'Etat est l'Islam.

Selon le rapport mondial sur le développement humain¹, la Mauritanie se place au 137^{ème} sur 177 pays sur la base de l'Indice de Développement Humain (2007-2008 et fait partie des pays les moins avancés (PMA).

1.4 Du point de vue politique,

Depuis son indépendance en 1960, la Mauritanie a connu plusieurs coups d'état et de changement de gouvernement. Les deux plus récents ont eu lieu respectivement en 2005 et en 2008.

Le coup d'état d'août 2005 a mis fin à 21 année de pouvoir du Président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. Elle s'est caractérisée par une transition assurée par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) qui a exprimé sa volonté de se concentrer sur les modalités de retour à un ordre constitutionnel, au réforme de la justice et la la promotion de la bonne gouvernance. Cette transition, a abouti à la tenue des élections législatives (2006) et présidentielles. A l'issus du scrutin d'avril 2007, Sidi Ould cheikh Abdallahi a été élu président.

¹ UNDP: Human Development Report 2007/2008
<http://hdr.undp.org/en/media/hdr07-hdr07-hdlist-e-final.pdf>

Après 15 mois au pouvoir, le Président Sidi Ould cheikh Abdallahi est à son tour renversé par un coup d'état le 6 août 2008. Le Haut Conseil d'Etat était placé à la tête des institutions. Faisant suite aux négociations dites Accord de Dakar (4 juin), un gouvernement de transition a été mis en place formé sur la base d'un consensus entre putschistes et oppositions. Ce gouvernement de transition avait pour mission l'organisation de l'élection présidentielle fixée au 18 juillet. Sur les dix candidats en lice, Mohamed Ould Abdel Aziz a été élu président de la RIM. Un nouveau gouvernement a été mis en place et la coopération avec les bailleurs de fonds ont repris sur la base du retour à l'ordre constitutionnel issu de l'Accord de Dakar.

1.5 Sur le plan économique, la Mauritanie a connu des difficultés économiques et financières.

L'année 2008-2009 a été marquée par la crise financière mondiale associée au gel de la coopération des principaux bailleurs de fonds suite au coup d'état du 6 août 2008. La crise économique combinée avec le gel des aides ont aggravé l'état déjà fragile des caisses de l'Etat avec les conséquences macroéconomiques afférentes (relative dépréciation de la monnaie et hausse des prix, difficultés de s'approvisionner en devise etc.)

Ceci étant dit, la Mauritanie dispose de potentiel économique non négligeable exploité de manière encore non optimale de par le manque des infrastructures lourdes et des technologies d'information et de communication. La Mauritanie dispose de ressources naturelles exportées (poisson, mines de fer, pétrole, cuivre, gypse, or...). Depuis février 2006, des réserves de pétrole sont exploitées et de nouvelles prospections sont en cours d'exploration. Le développement de l'économie et notamment de l'attrait des investisseurs étrangers doit passer par la mise en place d'un cadre juridique claire et des moyens humains capables de répondre aux besoins des activités consommatrices de mains d'œuvre. D'où aussi la nécessité d'une stratégie de gestion des flux migratoires.

1.6 Situation actuelle dans le secteur concerné

1.6.1 Les politiques européennes en matière de migrations

L'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou en 2000 et révisé à Luxembourg en 2005, accorde à la migration une importance particulière dans son article 13, qui :

- définit un cadre d'obligations réciproques en termes de traitement et de la non- discrimination en matière de migration
- établit un lien direct entre pauvreté et migration : "les parties considèrent que les stratégies visant à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de vie et de travail, à créer des emplois et à développer la formation, contribuent à long terme à normaliser les flux migratoires".
- fixe des engagements contre les migrations illégales, dont les accords de réadmission sont un aspect.

La Commission européenne a précisé sa politique de migration y inclus par rapport à la coopération avec des pays partenaires dans un grand nombre de Communications (voir annexe 1)

La CE a fortement soutenu la conférence ministérielle sur la migration et le développement tenu à Rabat en juillet 2006. Evénement politique, il s'est concentré sur le concept d'"approche globale" de la gestion des flux migratoires, principalement sur l'axe Afrique de l'Ouest et Centrale /Maghreb. La conférence de Rabat souhaite lancer un concept nouveau, à savoir d'un dialogue (i) associant les pays d'origine, de transit et de destination; (ii) couvrant non seulement les aspects relatifs au contrôle et à la répression de l'immigration clandestine mais aussi les perspectives de migration légale et les liens entre migration et développement y compris les causes profondes de la migration; et (iii) de reconnaître une responsabilité partagée sur la gestion du phénomène migratoire.

Deux ans après l'approbation du Plan d'action de Rabat, le Conseil européen a adopté le 16 octobre 2008 un Pacte européen sur l'immigration et l'asile. La 2ème Conférence ministérielle euro-africaine à

h

Paris a adopté quant à elle un Programme de coopération triennal 2009-2011 qui reprend les thèmes prioritaires du Plan d'action de Rabat qui se résume comme suit: i) lutte contre la migration irrégulière; ii) organisation de la migration légale; iii) renforcer les synergies entre migration et développement.

La mise en œuvre du Programme de coopération triennal de Paris sera évaluée lors de la prochaine Conférence ministérielle euro-africaine prévue à Dakar (Sénégal) vers fin 2011.

1.6.2 Situation et stratégie en matière de migrations en Mauritanie

L'analyse des flux migratoires vers la Mauritanie fait ressortir trois vagues successives au cours des dix dernières années à savoir (i) une migration traditionnelle en provenance des pays limitrophes caractérisée par des liens culturels, religieux et linguistique; (ii) une migration des personnes fuyant les conflits des années 1990 (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone...) et (iii) une migration en transit vers l'Europe via l'Afrique du nord et des îles des Canaris. Ce dernier cas, fortement médiatisé, a pris de l'ampleur.

Plusieurs facteurs expliquent ce dernier phénomène. L'accentuation des contrôles au niveau des frontières traditionnelles de passage à partir du Maroc (Déroit de Gibraltar, villes enclaves de Ceuta et Melilla) refoulant ainsi les points de départ vers le sud. L'achèvement en 2004 de la route Nouakchott-Nouadhibou associé au fait que la Mauritanie continue à mettre en œuvre le protocole de libre circulation des personnes des pays de la CEDEAO malgré le fait qu'elle ait quitté cette organisation régionale en 1999 font que la ville de Nouadhibou, port de pêche et capitale économique de la Mauritanie, est devenu le centre de passage des candidats au départ.

Des réseaux de passeurs et autres réseaux de trafics se sont organisés autour de ce phénomène auquel la Mauritanie se trouve aujourd'hui confronté. Mal équipé et disposant d'instrument juridique désuet et peu adapté, la Mauritanie doit faire face à ces vagues de flux migratoires en provenance non seulement d'Afrique subsaharienne, mais aussi du Maghreb et du Sud Asiatique.

On dénombre 31.859 migrants irréguliers arrivés par voie maritime en 2006 aux Iles Canaries, causant un nombre incalculable de naufrages et de disparus². En 2007, le nombre a été réduit à 12.473 immigrants. Les chiffres donnés par le Ministère de l'Intérieur Espagnol mentionnent le chiffre de 31.000 illégaux appréhendés dont 13.424 arrivées par voie maritime en 2008. Pour le premier trimestre de 2009, 630 illégaux ont été interceptés par la Guardia Civile. Cette tendance à la baisse s'explique en grande partie par les actions menées conjointement dans le cadre de la coopération hispano-mauritanienne et par le dispositif FRONTEX. A cela s'ajoute l'aspect conjoncturel issu de la crise économique.

Suite à un système de surveillance plus stricte et une conjoncture économique peu favorable, d'un pays de transit, la Mauritanie devient peu à peu un pays de rétention où s'accumule les migrants réguliers (ceux issus des pays membres de la CEDEAO) et irréguliers. En 2006, on estimait à plus de 130.000 personnes les migrants actuellement sur le territoire mauritanien, sans compter celles et ceux interceptés par les autorités européennes rapatriées sur le sol mauritanien. Selon les Autorités, les migrants en Mauritanie seraient de l'ordre de 500.000 personnes (chiffre invérifiable), soit 15 % de la population totale.

Cette situation s'accompagne de conséquences dramatiques pour les migrants en termes de vies humaines, de problèmes d'intégration, de santé, de non-respect de leurs droits et toutes les formes de discrimination qui vont avec. Par ailleurs, les législations et lois afférentes à la gestion des migrants économiques (développement anticipé du secteur du pétrole en Mauritanie) ou en transit sont désuètes datant des années 60. Un projet de loi a été élaboré mais faut-il encore qu'elle ait les moyens de ses prérogatives. La notion de migration ayant une connotation transversale (gestion des frontières, asile politique, migration légale, migration illégale, migration et développement...) il est nécessaire de disposer d'une stratégie nationale cohérente prenant en compte les différents aspects de la migration

² On estime que 20% des migrants qui sont partis des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la Mauritanie ont péri en mer en 2006.

allant de la promotion du développement par la migration à la répression de la migration illégale ainsi que de structures et des moyens nécessaires pour une mise en œuvre efficiente.

Le gouvernement mauritanien a manifesté son souhait de s'engager sur ce chantier. Une première stratégie de lutte contre les migrations clandestines a été élaborée en 2006. Une profonde réflexion sur ses intentions dans le domaine de la migration (en termes de promotion de la migration légale et de lutte contre la migration illégale et d'intégration). Il s'agit par exemple d'obtenir un système de statistiques fiables sur les flux migratoires à travers les frontières de la Mauritanie ainsi que sur la population étrangère et les besoins afférents (moyens matériels, formations, coordination). Les acteurs institutionnels mauritaniens de la migration ont besoin également de mise à niveau en terme de cadre opératoire, d'expertise dans le domaine, sur le plan de *l'interministérialisation* de la question de la migration, de la gestion intégrée des frontières, de l'arsenal juridique et de son application (ex : loi sur les migrations, loi sanctionnant les passeurs, ...), de l'application des conventions internationales, de la mise aux normes internationales du passeport mauritanien, etc. Pour cela, une stratégie nationale de gestion des flux migratoire est nécessaire, travail en cours qui doit être complété.

Il n'existe pas en Mauritanie de cadre formel de concertation inter-PTF. Seul un forum informel, le Groupe d'Etudes des Flux Migratoires (GEFM), présidé par le Ministre de l'Intérieur et réunissant tous les acteurs concernés par la gestion de la migration, tant au niveau de l'Etat, que des représentations diplomatiques résidentes (dont les Etats membres de l'UE), ou de la société civile, a été initié en 2005 sous l'impulsion du HCR, s'est réuni à deux reprises mais sans suite. Un tel mécanisme doit être réactualisé sous sa forme actuelle ou sous une autre forme.

Une coordination existe entre les Etats membres de l'UE sur la question migratoire, manifestée notamment dans le cadre du dialogue politique au titre de l'Article 13.

1.7 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

En Mauritanie, le dialogue politique au titre de l'Article 13 de l'Accord de Cotonou est ouvert depuis 2006 et a donné lieu à deux missions (mai 2006 et juin 2007). Une mission régionale du Commissaire Louis Michel, chargé du développement et de l'aide humanitaire, s'est rendue à Nouakchott en octobre 2006 pour faire le point avec les Autorités, relevant notamment l'intérêt de développer la dimension régionale dans le cadre du dialogue Art. 13 et définir les orientations sur la question des migrations légales et la question des réadmissions.

Face à la situation de crise à laquelle la Mauritanie s'est trouvée confrontée en 2006 avec l'afflux massif de migrants en transit vers les Iles Canaries, la Commission européenne, sous le sceau de l'urgence, a accordé dans le cadre de son mécanisme de réaction rapide (RRM)³, un montant de 2 450 000 EUR pour aider le pays à renforcer les capacités des autorités centrales et décentralisées à mieux gérer les frontières maritimes et terrestres, ainsi que les flux grandissants de migrants irréguliers en transit et de demandeurs d'asile sur leur territoire. Cette initiative s'inscrit dans le contexte plus vaste des efforts que déploie l'Union européenne pour mieux gérer les migrations en partenariat avec les pays tiers, ce qui suppose également des initiatives touchant aux migrations légales ainsi qu'aux migrations et au développement.

Ces actions entre octobre 2006 et mars 2007, ont été menées par plusieurs agences (principalement le bureau résidant du Haut Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les représentations diplomatiques de la France et de l'Espagne, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et nationales) et en étroite coopération avec le gouvernement mauritanien. Le RRM a permis de développer des actions à la fois d'urgence et pilotes qui répondaient aux préoccupations du pays. Ces actions s'inscrivaient dans le cadre d'une coopération nouvelle entre l'UE et la Mauritanie. C'est ainsi que dans le cadre du RRM, la Mauritanie a élaboré son profil migratoire 2006.

³ Voir annexe 2

M

Parallèlement, des actions sont menées sous la ligne AENEAS⁴ (voir liste en annexe 3) par le HCR depuis plusieurs années. Le projet financé sur AENEAS 2005 (environ 810.000 EUR) s'inscrit dans la continuité des actions précédentes du HCR sur la même ligne, et vise notamment à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles (i) de gestion des flux migratoires (au niveau central et régional), (ii) de mise en œuvre d'une politique d'asile, (iii) d'une procédure nationale d'éligibilité et de la protection des réfugiés. Le programme AENEAS est remplacé en 2008 par le programme thématique "Migration et asile" pour lequel des appels à propositions ont été lancés⁵.

Enfin, fin novembre 2007, s'est tenu en Mauritanie, sur la proposition de la Délégation, un séminaire sur le thème "gestion intégrée des frontières". La participation active des autorités nationales, la présence de plusieurs Délégation de la Commission européenne (Niger, Sénégal, Mali) et des Etats membres présents en Mauritanie (France, Espagne et Allemagne), ainsi que celle d'organisations internationales (UNHCR, OIM), se sont combinés pour donner lieu à un large forum d'informations entre les différents services impliqués dans la gestion des frontières et les partenaires techniques et financiers.

Sur les reliquats de l'enveloppe B régionale, la Commission a signé au 1^{er} trimestre 2008 une convention de financement pour un montant de 1,2 Millions €, visant à poursuivre, avec l'appui probable de l'OIM, les actions menées dans le cadre du RRM et faisant le pont avec le 10^{ème} Fonds européen de développement (FED).

Le 10^{ème} FED, lui, prévoit deux domaines de concentration : la gouvernance et les transports. Dans le domaine de la gouvernance, 55 millions € sont prévus pour un appui au processus de la décentralisation et pour la modernisation de l'Etat. Au titre de la modernisation de l'Etat, des appuis sont envisagés pour la gouvernance économique, la réforme de la justice et de la sécurité/gestion des flux migratoires. Avec les 52,5 millions € prévu pour le transport, outre le financement partiel de deux routes, un montant considérable (5 à 10 millions €) est réservé pour l'appui institutionnel. Enfin, le Programme Indicatif National du 10^{ème} FED a retenu aussi, sous l'axe « hors concentration », une enveloppe de 8 M EUR pour la gestion des flux migratoires. Les présents termes de référence visent l'identification de ce projet ainsi que, à la demande des Autorités, un appui à l'élaboration d'une véritable et ambitieuse stratégie nationale ad hoc.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1 Objectifs généraux

L'objectif général du marché d'assistance technique est d'appuyer la Mauritanie à mieux gérer la migration.

L'objectif spécifique est la mobilisation d'une assistance technique (AT) de moyen terme dont la mission consistera à (i) accompagner le pays dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de migrations et à (ii) identifier les besoins en matière d'appuis à retenir dans le cadre du 10^{ème} FED.

2.2 Objectif(s) particulier(s)

Le présent appui porte sur une assistance technique de 4 mois. Au cours et à l'issue de ces phases, la Mauritanie sera respectivement (i) dotée d'une stratégie nationale à faire valoir au niveau national, régional et international et (ii) disposera d'une proposition de financement (Fiche d'Identification de Projet + Fiche Action) pour la mise en œuvre d'un projet sur le 10^{ème} FED.

⁴ Programme d'assistance technique et financière en faveur des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile (250 Millions d'EUR)

⁵ Voir dernier appel à proposition lancé en août 2009 <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?éo=pah&welcome>

2.3 Services demandés

Sur 4 mois de prestations (endéans une période de 6), l'objectif du présent marché sera réalisé en trois phases successives auxquelles seront rattachées les activités spécifiques suivantes :

- 1^{ère} phase : phase d'état des lieux
- 2^{ème} phase : phase d'analyse approfondie, d'élaboration de la stratégie nationale et d'identification des besoins pour le 10^{ème} FED
- 3^{ème} phase : phase de restitution, de consolidation et d'orientations

Tout au long des trois phases identifiées ci-dessous, l'assistance technique veillera à communiquer régulièrement avec l'Ordonnateur National et les Etats membres sur l'avancement de sa mission. L'assistance technique rencontrera les autres PTF impliqués une fois en début de mission et lors des derniers jours de sa mission.

Phase 1 – Préparation/Analyse générale/Etat des lieux (2 à 4 semaines)

La phase 1 comportera:

- La compilation de l'ensemble des documents de référence, rapports et Accords sur les questions de migration en Mauritanie et dans la sous-région (ex : Stratégie nationale de 2006, Profil migratoire 2007, Accord mauritano-espagnol, etc).
- L'élaboration d'une base de données des personnes ressources (issues des départements techniques ministériels, et de la société civile) sera identifiée en vue de constituer à terme (phase 2) le Comité interministériel ; les PTF (notamment CE + EM) fourniront le listing des personnes ressources ayant suivi les formations dans le domaine ces dernières années ;

Durant la phase 1, l'expert :

- pourra proposer des travaux en sous-groupes thématiques ;
- informera sur les expériences et positions des autres pays, ainsi que sur les politiques en vigueur des organisations régionales (CEDEAO, UMA, UE) ;
- proposera une structuration efficiente de la coordination interministérielle et inter-PTF ;

En étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de Economie et des Finances (Ordonnateur national du FED), cette phase devra également inclure les activités suivantes :

- des réunions documentées avec tout autre acteur concerné/impliqué dans les questions migratoires (Ministère de l'intérieur, Ministères techniques, opérateurs économiques, représentants de la société civile) ;
- des réunions planifiées en régions (durant la phase 1 et/ou la phase 2)
- des rencontres avec les principaux PTF et ONG nationales et internationales, opérant dans le domaine de la migration (ex : OIM, HCR, Croix rouge et Croissant rouge mauritanien, représentations diplomatiques des Etats membres de l'UE, etc.) et l'analyse de leurs activités en la matière ;
- La compilation des principales actions en cours des PTF dans le domaine de l'appui ;
- une relecture affinée de l'ébauche de stratégie nationale élaborée en 2005-2006.

Les résultats attendus pour cette phase :

- Une meilleure compréhension de la problématique, des enjeux du phénomène migratoire, de ses opportunités et risques pour la Mauritanie ;
- Le Comité interministériel compétent est en phase de structuration ;

Cette 1^{ère} phase se clôturera par :

- La remise d'une note de démarrage (présentant notamment la méthodologie) : Deadline : 10 jours après l'arrivée de l'équipe d'experts
- La remise d'un rapport de 1^{ère} phase (30/40 pages maximum, annexes non comprises), reprenant les recommandations et les premiers axes de "stratégie nationale" à construire lors de la 2^{ème} phase. La note regroupera les constatations faites durant la 1^{ère} phase et identifiera les pistes à suivre dans la 2^{ème} phase – Deadline : dernier jour de la phase 1.

A l'issue de cette première phase, sur base des constatations faites, les TdR de la présente consultation pourront être complétés/affinés voire adaptés.

Phase 2 – Phase d'analyse approfondie, d'accompagnement et de rédaction de la proposition de financement (6 à 10 semaines)

Comme indiqué ci-dessus, cette phase sera définie plus précisément en fin de phase 1, on peut toutefois considérer que cette phase comportera les activités/résultats suivants :

- La poursuite des actions menées en phase 1 ;
- La proposition d'une stratégie nationale Migrations/Mauritanie, présentant le processus de mise en œuvre graduelle et progressive (plan d'actions, orientations et recommandations, cadrage sectoriel, programmation pluriannuelle, ...)
- L'identification des actions prioritaires à retenir sur le 10^{ème} FED, la rédaction des TdR du programme ad hoc et la rédaction de la version provisoire de la proposition de financement (FIP + Fiche Action) ; la liste des études complémentaires spécifiques qui devraient être menées par la suite ;
- L'organisation de rencontres en régions avec les parties prenantes. Il s'agira de missions courtes à l'intérieur du pays, réalisées par les experts, et éventuellement accompagnés d'un ou de plusieurs membres du futur Comité interministériel ;
- La structuration du Comité interministériel chargé de la gestion des flux migratoires ;
- Une réflexion sur une structure de coordination des PTF dans le domaine (relance du GEFM?), incluant une concertation avec le Gouvernement.

Durant cette phase, il sera également question de :

- analyser la question migratoire et la gestion de celle-ci par la Mauritanie, notamment dans ses dimensions de promotion de la migration légale ou migration pour le développement, de la lutte contre la migration illégale, de portée et dialogue au niveau régional nord-sud (UE/Afrique) et sud-sud (Afrique de l'ouest), comme de la participation du pays dans les conférences internationales (Post-Rabat – Post Paris notamment) ;
- dans le cadre de l'identification des besoins, d'envisager la faisabilité d'avoir recours à un appui budgétaire dans le domaine ;
- procéder à une revue des actions réalisées /programmées conformément à la "Liste des demandes adressées par le gouvernement dans le cadre de la dernière mission Article 13 (en annexe) et étudier la faisabilité d'actions identifiées comme prioritaires par les coopérations techniques (ex : restructuration d'un service des étrangers à la DST, création d'un service immigration et intégration, restructuration des services de police aux frontières de la DST, etc.)
- définir des indicateurs pertinents d'avancement dans la gestion des flux migratoires dans son ensemble ainsi que les cibles annuelles (à l'instar du suivi de la matrice des engagements de gouvernance au titre du 10^{ème} FED) et ce quelque que soit l'approche retenue (probable approche-projet voire le cas échéant approche budgétaire (afin de baser les déboursements des tranches sur l'atteinte des cibles) ;
- trouver des synergies avec les actions et projets/programmes en cours et à venir des partenaires techniques et financiers (PTF) en matière de gestion de la migration ainsi qu'avec les stratégies nationales sectorielles existantes.

Cette 2ème phase se clôturera par :

- La remise d'une proposition de Stratégie nationale en matière de gestion de migration, pour examen en Conseil des Ministres - Deadline : 5 jours avant le départ de l'équipe d'experts
- la remise de la fiche d'identification de projet (FIP) et la proposition de financement (Fiche Action) dans sa version provisoire, incluant les actions à retenir sur le 10^{ème} FED. Ces documents dans leur version provisoire seront alors transmis à la DUE, qui les transmettra aux Services de l'Ordonnateur national pour avis/compléments/approbation - Deadline : dernier jour de la phase

Cette phase se clôturera par :

- la remise d'une note de mission (format : libre), informant de l'avancement de la mission et reprenant les recommandations d'actions pour le projet 10^{ème} FED et l'ébauche de stratégie envisagée – Deadline : à mi-parcours
- Proposition de financement⁶ (version provisoire) – Deadline : fin de phase 2
- Document de Stratégie nationale de gestion des flux migratoires – Deadline : fin de phase 2

Phase 3 – Restitution et orientation

Sous réserve de ce qui sera précisé lors des phases précédentes, cette dernière phase comportera les activités suivantes :

- La restitution des conclusions de la phase précédente et l'approfondissement de certains aspects futurs;
- La consolidation des commentaires des différentes parties sur la version provisoire de la proposition de financement ;
- la remise de la PP⁷ dans sa version définitive, intégrant les commentaires du Comité interministériel de gestion des migrations, des Services de l'Ordonnateur national du FED, de la DUE ;
- La remise du Document de Stratégie nationale dans sa version définitive
- La remise du rapport de mission de maximum 100 pages (annexes non comprises) ;
- La tenue d'un atelier de restitution de la mission d'expertise.

2.4 Résultats à atteindre

Les résultats à atteindre pour l'expertise sont :

- Le Comité interministériel est structuré et organisé pour participer de façon efficace à la gestion des questions migratoires ;
- Un examen approfondi des besoins du pays en matière de gestion des migrations a été réalisé, et la proposition de financement (FIP + Fiche Action) du futur appui de la Commission européenne est rédigée ;
- La Mauritanie peut participer activement et prendre position dans les débats et conférences sur les questions migratoires, tant au niveau bilatéral (ex : Mauritanie/Espagne, Mauritanie/UE), régional (avec CEDEAO, UMA) qu'international (UE-Afrique)

3. PROFIL DES EXPERTS

3.1 Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert

Chef de mission de catégorie sénior pour 4h/mois

Expert juriste de catégorie junior pour 4h/mois

⁶ FIP + Fiche Action, selon les modèles 10^{ème} FED en vigueur

⁷ Proposition de Financement

3.2 Profil demandé (formation, expérience, références et catégorie, si nécessaire)

Chef de mission (4 h/m) : le chef de mission devra être un expert de haut niveau (avec diplôme universitaire en économie ou droit) aux compétences suivantes :

- Une expérience professionnelle reconnue dans le domaine des migrations avec au moins 10 ans d'expérience (au moins de Catégorie II mais de Catégorie I serait préférable), dont au moins cinq (5) ans en tant que Chef de projet ;
- Une bonne connaissance des enjeux et des stratégies de développement des pays de la sous-région et une connaissance des institutions régionales (CEDEAO, UMA);
- Une expérience dans la sous-région et sur base d'un financement FED sera déterminante ;
- Une bonne connaissance des politiques et stratégie de migrations en général, en premier lieu européennes ;
- Une expertise sur la conception et mise en œuvre de programme d'appuis dans le domaine et la connaissance des procédures FED ;
- Une large compréhension des politiques économiques et sociales de l'UE ;
- Une bonne capacité de synthèse et de rédaction, d'une parfaite maîtrise du français et de l'outil informatique.

Expert n°2 (4 h/m) : l'expert assistant devra être un Juriste aux compétences suivantes :

- Une expérience professionnelle reconnue dans domaine des migrations avec au moins 5 ans d'expérience (Catégorie III) ;
- Une bonne connaissance de la Mauritanie notamment en matière de politiques macro/microéconomiques, sociales, ... ;
- Une connaissance des actions des principaux PTF en Mauritanie dans le domaine ;
- Une compréhension des politiques économiques et sociales de l'UE ;
- Une bonne connaissance des institutions de la région ;
- Il sera doté d'une bonne capacité de synthèse et de rédaction, d'une parfaite maîtrise du français et d'une connaissance de l'arabe, ainsi que de l'outil informatique.

Personnel de soutien et appui technique :

A inclure dans les honoraires ou par le budget prévu pour les missions et autres appuis : il s'agira principalement d'un service de secrétariat. La personne chargée du secrétariat sera recrutée dans les meilleurs délais en début de phase 1, et exercera au bureau mis à la disposition des experts.

3.3 Langue(s) de travail

La langue de travail et du rapport à délivrer est le français.
Une bonne connaissance de l'arabe serait un atout.

4. LIEU ET DUREE

4.1 Période de démarrage

La date prévue pour le début du projet est fixée au 1^{er} février 2010 pour une durée de 4 mois à partir de cette date.

Ce calendrier peut être amené à être modifié d'un commun accord entre l'autorité contractante, le titulaire et le bénéficiaire direct.

4.2 Echéance prévue

	wk1	wk2	wk3	wk4	wk5	wk6	wk7	wk8	wk9	wk10	wk11	wk12	wk13	wk14	wk15	wk16	wk17
Phase 1																	
Etat des lieux																	
Desk review+ contact des/vidéo bxl+ finalisation rapport hors Mauritanie																	
Debriefing à la délégation et note de démarrage + prise de contact avec le Min de l'Intérieur et de Décentralisation + autres ministères ainsi qu'avec l'ensemble des PTT+ constitution d'une base de donnée de texte et de personnes ressources																	
Rencontre avec les Organisations de la société civile et autres partenaires																	
Constitution de groupe et de sous groupe thématique (techniques et juridique) sur la question de la migration																	
Rapport de 1ère phase sur l'état des lieux et orientation générale pour la programmation du 10ème FED																	
Phase 2																	
Analyse et Elaboration de la stratégie nationale et des besoins pour le 10ème FED																	
Missions conjointes experts et autorités mauritaniennes en Mauritanie et le cas échéant hors Mauritanie (Sénégal, Mali, Niger et CEEDEAO) selon disponibilité du budget																	
Travaux des groupes et sous groupe thématique sur les questions de la migration en vue de la préparation des activités dans le cadre du 10ème FED																	
Structure du Comité Interministériel chargé des flux migratoires en place																	
Elaboration des Fiches techniques (FIP et EA) pour examen au Conseil des Ministres																	
Restitution, consolidation des commentaires et validation de la version définitive																	
Phase 3																	
Restitution, Consolidation et orientation																	
Remise du document de stratégie nationale dans sa version définitive																	
Remise de la Proposition de financement dans sa version définitive																	
Remise du rapport de mission																	

7

4.3 Lieu(x) des prestations

La base opérationnelle du projet sera placée à Nouakchott pour l'essentiel des activités avec missions à l'intérieur du pays à définir ultérieurement. Un budget sur remboursables est prévu dans la présente consultation.

Les bénéficiaires de la présente assistance technique seront :

- Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation mauritanien, point focal dans le domaine.
- Les autres Ministères impliqués sur les questions de migration
- Les autres acteurs concernés par la problématique, tant issus du secteur public, du secteur privé et de la société civile (Parlement, opérateurs, représentants de la société civile, etc.).

Il sera mis à la disposition des experts engagés dans le cadre du présent marché un bureau d'un niveau correct, meublé et équipé avec une ligne téléphonique et la connexion au réseau Internet.

Le bureau prestataire doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

4.3.1 Structure de gestion

Cette action aura une gestion centralisée au sein de la DUE par délégation de pouvoir de la part de l'Ordonnateur National conformément à l'article 23.6 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE de Cotonou.

5. RAPPORTS

Phase 1

Note de démarrage (y compris. méthodologie)	10 jours semaine après l'arrivée
Rapport de 1 ^{ère} phase, 30/40 pages max.	Au dernier jour de la phase 1

Phase 2

Proposition de financement ⁸ (version provisoire)	En fin de phase 2
Document de Stratégie nationale de gestion des Migrations	En fin de phase 2

Phase 3

Stratégie nationale (version finale)	10 jours après la fin de la mission
Proposition de financement (version finale)	10 jours après la fin de la mission
Rapport final ⁹ , 100 pages maxi	2 sem. après la fin de la mission

Il est en outre recommandé aux experts de faire un rapport succinct (2 pages maximum) en fin de chaque semaine.

Tous les rapports contiendront en annexe les résumés des rencontres documentées que les experts auront tenues durant leur mission.

⁸ FIP + Fiche Action, selon les modèles 10^{ème} FED en vigueur

⁹ Le rapport final intégrera les résultats de l'Atelier de restitution

Tous les rapports seront envoyés en 5 copies version papier (DUE + ON + Ministère de tutelle) et en version électronique (3 CD) aux deux parties.

La Délégation de l'Union Européenne et la Mauritanie (Ministère de l'Intérieur + Ordonnateur national du FED) disposeront à chaque phase d'1 semaine pour faire leurs commentaires/observations sur les rapports de mission, le document de Stratégie nationale et la proposition de financement 10^{ème} FED.

Le titulaire aura 15 jours pour présenter le document final, dans sa version électronique. L'acceptation du rapport final conditionnera le paiement du solde contractuel.

Les rapports d'activité susmentionnés devront être rédigés en français.

6. ADMINISTRATIVE INFORMATION

Le budget maximal est de 199 999 devant couvrir les postes ci-dessous. Le tableau adjoint est à titre indicatif.

EXPERTS			
<i>Honoraires</i>			
Expert I - Cat 1	94		
Expert II - Cat 2	94		
Per diems	112		
Per diems	112		
REMBOURSABLES			
Voyages	2		
Frais secrétariat	4		
Frais de missions diverses	1		
Frais de communication visibilité séminaires etc..	1		
Atelier de restitution	1		
Divers	1		
		TOTAL	

6.1 Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres intervenants

Aucun moyen ne sera mis à disposition par le pouvoir adjudicateur. L'assistance technique doit être autonome en termes d'informatique, de déplacement et de logistique générale. Un bureau meublé sera toutefois mis à disposition de l'expertise au sein du département ministériel chargé du dossier. La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (au Ministère de l'Economie et des Finances) dispose le cas échéant de moyens de communications et de connexion internet.

6.2 Moyens à mettre à disposition par le prestataire

Chaque soumissionnaire inclura alors dans son offre un package, permettant à la mission de consultation de fonctionner correctement.

Il s'agira notamment des postes suivants :

- Frais de secrétariat et d'appui administratif ;
- Frais de télécommunications ;
- Frais de transport des experts (dans le strict cadre de leur mission) ;
- Communication / visibilité (banderoles, presse, interviews, traduction, ...)

- Production de notes et rapports ;
- Atelier de restitution : réservation de salle + déjeuner (50 personnes minimum) + pauses café, déplacement d'une dizaine de personnes de l'intérieur du pays (incluant per diem + nuitée), hôtesse ;
- Frais divers.

6.3 Divers

6.3.1 Hypothèses et risques

Hypothèses (pré requis nécessaire au présent projet) :

- il existe une volonté politique réelle et forte de coopérer dans le domaine
- le gouvernement est volontariste et proactif dans la création et la mise en place effective d'un Comité interministériel chargé des questions de migration,

Risques :

- instabilité politique/remaniement ministériel remettant en question la mission des experts

ANNEXES 1:

- La COM (2002) 703 final "Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers" est la Première Communication de la Commission qui propose une approche globale sur la question des migrations.
- La COM (2003) 179 final "En vue de la présentation d'un plan d'actions pour la collecte et l'analyse des statistiques communautaires dans le domaine des migrations" est suivie d'un Livre vert sur l'avenir du réseau européen des migrations [COM (2005) 606 final] pour combler les lacunes en matière de données statistiques exactes, actualisées et comparables.
- La COM (2004) 811 final : "Livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques" concerne l'admission de migrants économiques; elle est suivie du programme d'actions relatif à l'immigration légale [COM (2005) 669 final] qui définit une feuille de route pour 2006-2009 en accord avec les objectifs du programme de Lisbonne.
- La COM (2005) 388 final "relative aux programmes de protection régionaux" vise à renforcer conjointement avec le HCR la capacité des régions d'origine à protéger les réfugiés, notamment en Afrique (Tanzanie) et en Europe de l'Est (Ukraine).
- La COM (2005) 389 final "programme commun pour l'intégration : cadre relatif l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne" propose des efforts concertés tant au niveau des Etats membres que de l'UE pour renforcer les politiques d'intégration des ressortissants des pays tiers résidant légalement dans l'UE.
- La COM (2005) 390 final "Migration et développement : des orientations concrètes" s'adresse aux pays en développement et identifie des domaines de coopération technique (envois de fonds, implication des diasporas dans le développement, migration circulaire et circulation des cerveaux).
- La COM (2005) 514 final "lutte contre la traite des êtres humains : une approche intégrée et des propositions pour un plan d'actions" concerne la protection des droits des migrants et la lutte contre le crime organisé.
- La COM (2005) 621 final "priorités d'action en vue de relever les défis liés aux migrations : première étape du processus de suivi de Hampton Court" aborde les aspects de la migration en Afrique tant sous l'angle de la sécurité que du développement.
- La COM (2006) 26 final "Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile" poursuit les objectifs du programme AENEAS 2007-2013 et vise à apporter une aide aux pays tiers pour s'approprier les questions migratoires et renforcer leurs capacités.

ANNEXES 2:

Les actions du RRM ont été globalement les suivantes :

- **Soutien institutionnel et gestion :** soutien aux services d'immigration mauritaniens récemment institués au sein du Ministère de l'Intérieur et renforcement de leurs capacités à contrôler la mise en œuvre de la législation mauritanienne.
- **Révision de la législation actuelle :** réexamen de la législation actuelle dans le domaine maritime et de l'immigration et proposition de modifications qui permettront aux navires de patrouille d'appréhender plus efficacement les clandestins quittant le pays ; clarification des questions liées au retour des migrants dans leur pays d'origine et efforts pour veiller à ce que des sanctions adéquates soient infligées aux personnes qui profitent de la misère des migrants candidats au départ.
- **Octroi de ressources consacrées à la rétention administrative des migrants et à l'assistance au retour volontaire dans leur pays d'origine :** aide aux autorités mauritaniennes pour leur permettre de rapatrier, dans des conditions humanitaires satisfaisantes, les migrants désireux de rentrer dans leur pays d'origine ; octroi d'un soutien visant à répondre aux besoins élémentaires des détenus au cours de leur rétention ou de leur retour dans leur pays d'origine en leur fournissant, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge espagnole, denrées alimentaires, eau et matelas ; formation du personnel des centres de rétention à la prise en charge des personnes, sous l'autorité du Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés.
- **Développement des capacités de détection et d'appréhension des immigrants clandestins** (couverture des coûts de fonctionnement de quatre navires de patrouille -- donnés par l'Espagne à la Mauritanie ; fourniture aux autorités d'équipements et d'une formation (touchant par exemple à la falsification documentaire et au traitement des clandestins), en vue d'une gestion plus efficace des frontières ; soutien à la Mauritanie pour lui permettre de maintenir des capacités efficaces de recherche et de sauvetage en mer.

Mauritanie	RDM	Projet de renforcement des capacités nationales de réponse aux urgences humanitaires dans le contexte de flux migratoires complexes	1/10/2006	31/03/2007						UNICEF	135.495.000 €	X			Mauritanie
Mauritanie	RDM	Renforcement des capacités de surveillance en matière de migration	3/10/2006	1/04/2007		X				Fundación Internacional y para la cooperación de administración y políticas públicas	970.101.000 €		Public Institution		Mauritanie
Mauritanie	UCM	Renforcement des capacités de surveillance en matière de migration	1/06/2006	20/11/2006		X				OIM	1.225.735.000 €	X			Mauritanie

ANNEXE 4 : Liste des documents de base

- Convention de Financement 9 ACP ROC 27
- Programme Indicatif National 10^{ème} FED
- Rapport
- Mauritanie: "Personne ne veux de nous" ; Amnesty international juillet 2008
- Rapport sur l'évaluation du centre de détention pour migrants de Nouadhibou; Comisión Española de Ayuda al Refugiado Décembre 2008
- Groupe de réflexion sur l'élaboration de la Stratégie National de Gestion de la Migration en Mauritanie; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, draft zero, Février 2009-09-13
- Profil Migratoire de la Mauritanie, étude réalisée d'octobre à décembre 2006, OIM
- Implementing the Ten-Point Plan of Action in Southern Europe: Activities undertaken by UNHCR to address mixed migration in the context of the Mediterranean/Atlantic Arrivals; UNHCR
- Migration en Mauritanie: Profil national pour le développement de politiques stratégiques; OIM avril 2009

